

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

Synthèse des observations recueillies et propositions du public

Projet de réalisation d'une opération résidentielle avec reconfiguration du Carrefour Market sur la commune de DEVILLE LES ROUEN

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1. Cadre réglementaire
2. Déroulement de la participation du public

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1. Liste des observations et remarques du public
2. Synthèse des remarques et observations du public
3. Prise en compte des observations et remarques du public

ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1. Cadre réglementaire

Aux termes des dispositions de l'article L123-2 du code de l'Environnement, les demandes de permis de construire portant sur les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas effectué par l'autorité environnementale, sont soumises à une procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) selon les modalités prévues à l'article L. 123-19 du code de l'environnement. Cette participation est ouverte et organisée par l'autorité compétente.

*

La Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est un dispositif de participation du public aux décisions susceptibles d'affecter l'environnement, qui intervient durant le processus d'évaluation environnementale et précède la décision finale d'approuver ou non un plan ou programme ou d'autoriser ou non un projet.

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, la PPVE doit permettre au public :

- * d'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective,
- * de disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions,
- * d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

La PPVE est régie par l'article L.123-19 du code de l'environnement dont les dispositions sont reproduites dans un document ci-annexé.

2. Déroulement de la participation du public

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire concernant le projet de réalisation d'une opération résidentielle avec reconfiguration d'un centre commercial situé rue de la République sur la commune de Déville-lès-Rouen (76), l'autorité environnementale a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement et de la santé humaine par le projet.

Le dossier a été reçu complet le 6 février 2026 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie, a formulé le 2 avril 2026, un avis sur le dossier en sa qualité d'autorité environnementale.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à améliorer la conception du projet et à permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

*

Conformément au II de l'article L.123-19 et I de l'article R.123-46-1 du code de l'environnement, l'avis d'ouverture de la PPVE a fait l'objet d'une publicité 15 jours avant le début de la PPVE. Il a ainsi été :

- mis en ligne sur le site de la Mairie de DEVILLE LES ROUEN, le 7 mai 2026,
- affiché en mairie le 7 mai 2026,
- publié dans deux journaux locaux (Le Réveil de Neufchâtel et L'informateur d'Eu) le 7 mai 2026
- et affiché sur site le 7 mai 2026.

*

Il a été procédé à la consultation du public par voie électronique du Samedi 23 Mai 2026 à 8h30 au Lundi 22 Juin 2026 à 17h00, soit pour une durée de 30 jours.

*

Durant toute la durée de la participation, le dossier comprenant l'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, a été mis à la disposition du public :

* sur le site internet de la commune de Déville lès Rouen : <https://www.deville-les-rouen.fr> (rubrique ma commune – projets sur la commune – Participation du public par voie électronique – PPVE - Carrefour Market Rue de la République).

* et sur support papier au Service Urbanisme de la Mairie de DEVILLE LES ROUEN – 1 place François Mitterrand – 76250 DEVILLE LES ROUEN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public

*

Pendant toute la durée de la participation, les contributions pouvaient être déposées :

- par courrier électronique à : urbanisme@mairie-deville-les-rouen.fr
- par courrier à la mairie de Déville lès Rouen – Service Urbanisme – 1 place François Mitterrand – BP 73 - 76250 DEVILLE LES ROUEN.

Il était par ailleurs précisé dans l'avis d'ouverture de la PPVE que les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourraient pas être prises en considération.

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1. Liste des observations et remarques du public

Aucune observation n'a été déposée par courrier électronique ou papier pendant la période d'ouverture de la Participation du Public par Voie Electronique (soit du Samedi 23 Mai 2026 à 8h30 au Lundi 22 Juin 2026 à 17h00).

2. Synthèse des remarques et observations du public

Sans objet

3. Prise en compte des observations et remarques du public

Sans objet

Cette synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la commune de Déville lès Rouen : <https://www.deville-les-rouen.fr> pendant une durée minimale de 3 mois.